

## Etat des lieux des autorisations hors zone à bâtir

LAT 1979	OAT 1989	LAT 1998	LAT 2007	LAT 2011	LAT 2013	Nouvelles modifications envisagées
Art. 16: constructions et installations conformes à la zone	Art. 16: constructions et installations conformes à la zone	Art. 16: constructions et installations conformes à la zone	Art. 16: constructions et installations conformes à la zone	Art. 16: constructions et installations conformes à la zone	Art. 16: constructions et installations conformes à la zone	+24c : changement d'affectation et agrandissement de bâtiments hôteliers existants situés en dehors des zones à bâtir (Motion 15.4087, CEATE-N, anc. Motion CE Schmid, adoptée)
24/1 aLAT: constructions imposées par leur destination	24/1 aLAT/OAT: territoire à habitat traditionnellement dispersé et constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage	24/1 aLAT/OAT: territoire à habitat traditionnellement dispersé et constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage	24/1 aLAT/OAT: territoire à habitat traditionnellement dispersé et constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage	24/1 aLAT/OAT: territoire à habitat traditionnellement dispersé et constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage	24/1 aLAT/OAT: territoire à habitat traditionnellement dispersé et constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage	
24/2 a LAT : transformation partielle	24/1 aLAT: constructions imposées par leur destination	24 LAT: constructions imposées par leur destination	24 LAT: constructions imposées par leur destination	24 LAT: constructions imposées par leur destination	24 LAT: constructions imposées par leur destination	+24c : Changement d'affectation de constructions agricoles situées hors de la zone à bâtir qui ne sont plus utilisées (Postulat 10.3483, CH Hassler, classé)
	24/2 a LAT : transformation partielle	24a LAT: sans travaux	24a LAT: sans travaux	24a LAT: sans travaux	24a LAT: sans travaux	
		24b LAT: activités accessoires non agricoles	24b/1bis LAT: activités accessoires étroitement liées à l'entreprise agricole (agritourisme)	24b/1bis LAT: activités accessoires étroitement liées à l'entreprise agricole (agritourisme)	24b/1bis LAT: activités accessoires étroitement liées à l'entreprise agricole (agritourisme)	+24c : Amélioration des conditions-cadres pour l'agritourisme (Postulat 11.3081, CN Imoberdorf, adopté)
		24c LAT : transformation partielle de constructions érigées selon l'ancien droit	24b/1 LAT: activités accessoires sans lien étroit	24b/1 LAT: activités accessoires sans lien étroit	24b/1 LAT: activités accessoires sans lien étroit	(+24c : Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme de bâtiments non utilisés dans les zones agricoles (Motion 11.3285, CN Zemp, accepté par CN, au 2 <sup>ème</sup> conseil)
		37a LAT: transformation partielle de constructions à usage commercial	24c LAT: transformation partielle de constructions érigées selon l'ancien droit	24c LAT: constructions existantes contraires à la zone (extension du champ d'application)	24c LAT: constructions existantes contraires à la zone (extension du champ d'application)	
		24d/1 LAT: changement complet d'affectation des logements agricoles	37a LAT: transformation partielle de constructions à usage commercial	37a LAT: transformation partielle de constructions à usage commercial	37a LAT: transformation partielle de constructions à usage commercial	(+24c : Utilisation maximale des volumes déjà construits situés hors de la zone à bâtir (Motion 16.3697, CN Page, acceptée par CN, au 2 <sup>ème</sup> conseil)
		24d/2 LAT: changement complet d'affectation des objets dignes de protection	24d/1 LAT: changement complet d'affectation des logements agricoles	24d/1 LAT: changement complet d'affectation des logements agricoles	24d/1 LAT: changement complet d'affectation des logements agricoles	
		Développement interne	24d/2 LAT: changement complet d'affectation des objets dignes de protection	24d/2 LAT: changement complet d'affectation des objets dignes de protection	24d/2 LAT: changement complet d'affectation des objets dignes de protection	+24e : Faciliter la détention de petits animaux de rente à titre de loisir (Motion 16.3622, CEATE-N, acceptée par CE, précisée par CN, anc. Motion Bischof)
			24d/1bis LAT: travaux de transformation pour la détention d'animaux à titre de loisir	24d/1bis LAT: travaux de transformation pour la détention d'animaux à titre de loisir	24e LAT: travaux de transformation pour la détention d'animaux à titre de loisir	
			Développement interne <b>Installations pour la production d'énergie à partir de biomasse</b>	Développement interne Installations pour la production d'énergie à partir de biomasse	Développement interne Installations pour la production d'énergie à partir de biomasse <b>Détention de chevaux</b>	(+) Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes (Motion 15.3997, CN Müller Leo, acceptée par CN, au 2 <sup>ème</sup> conseil)

Inspiré de Rudolf Muggli

■ Nouvelles utilisations dérogoires

■ Nouvelles utilisations conformes